

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12 novembre 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET.

ABSENTS : Pascal MARION-BOURGEAT, Patrick PUTTEVILS.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Philippe NICOLINO à Daniel GOUX, Marie LORIAU à Evelyne FONTAINE, Michèle PIBOULEU à Véronique SCHMITT, Céline ANDRIEU à Corinne DUBOS, Zeina KHAIR-LAFOND à Gilles GASCON, Yolande LOBA à Philippe MEUNIER, Catherine LAVAL à Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MERLE à Pierre FAVRE, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010.

.../...

Communication n° 10.159 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'octobre 2010)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'octobre 2010.

Délibération n° 10.160 : AFFAIRES CULTURELLES : Artistes en résidence - Action « Compagnonnage » de l'auteur Alexandra Badea et du Centre culturel Théo Argence - Demande de subvention

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal DECIDE de solliciter de l'Etat une aide de 16.000 € pour l'action « Compagnonnage » de l'auteur Alexandra Badea et du Centre culturel Théo Argence ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 10.161 : AFFAIRES CULTURELLES : Fonds de livres d'artistes de la médiathèque - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes une subvention au taux maximum pour l'acquisition de livres d'artistes ; DIT que la recette sera imputée à l'article 1321.

= Départ à 19 heures 20 de Monsieur Béranger, qui donne procuration à Monsieur Plazzi =

Délibération n° 10.162 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'A.S.S.P.

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention exceptionnelle de 30.000 euros à l'A.S.S.P. ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 10.163 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une subvention au collège Colette pour un projet pédagogique lié au Devoir de mémoire

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.800 € au collège Colette pour son projet de voyage à Paris en avril 2011 organisé dans le cadre de sa classe de troisième « patrimoine » ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.164 : URBANISME : Plan Local d'Urbanisme - Modification n° 8

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les modifications à apporter au PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour la commune de Saint-Priest ; DEMANDE à la Communauté urbaine de Lyon de les mettre en œuvre dans le cadre de la procédure de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme ; AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 10.165 : URBANISME : ZAC du Triangle - Cession d'une partie des parcelles DH 40 et 41 situées rue Diderot

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à l'Office « Porte des Alpes Habitat » d'une partie des parcelles DH 40 et 41, représentant 46 m² au total, au prix de 55 €/m², soit 2.530 € conformément à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 10.166 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : CUCS - Octroi d'une subvention à l'association « l'Espace des Merveilles » pour son projet d'animation parents-enfants (FAL 2010)

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention de 3.000 € à l'association « l'Espace des Merveilles » pour son projet d'animation parents-enfants ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière correspondante et tous les documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 10.167 : LOGEMENT : Pass-foncier - ZAC Berliet phase 2 - Approbation de la convention avec la SNC « Saint-Priest Berliet » pour le versement des aides

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers logements au sein du programme « le Nouveau Monde » (phase 2 de la ZAC Berliet : îlot A), APPROUVE l'attribution des aides à l'accession sociale en Pass-foncier versées par la Ville pour sept logements (montant total : 21.000 €) ; AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention avec la SNC « Saint-Priest Berliet » pour le versement des aides, ainsi que tous documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2042.

Délibération n° 10.168 : LOGEMENT : Validation des aides individuelles à l'accession sociale - Opérations « Carré Rostand » et « Les symphonies » - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers logements au sein des programmes « Carré Rostand » et « Les symphonies », APPROUVE l'attribution complémentaire d'aides à l'accession sociale versées par la Ville pour deux logements (montant total : 6.000 €) ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 2042 du budget en cours.

Délibération n° 10.169 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour le centre social de L'Olivier le 30/11/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au centre social de L'Olivier, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 30 novembre 2010.

Délibération n° 10.170 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Chrysostome pour l'association « Rencontre et Amitié » le 28/4/2011 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Rencontre et Amitié », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Chrysostome le 28 avril 2011.

Voeu n° 10.171 : MOTIONS ET VOEUX : Semaine de la solidarité internationale - Voeu de soutien aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal ADOPTE le vœu suivant relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement :

« ... nous, élus du Conseil municipal de Saint-Priest :

- 1) Saisissant l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et alors que 2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **réitérons notre attachement** aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.) et **tenons à réaffirmer** qu'ils représentent l'engagement le plus clair et le plus universel de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la précarité et les inégalités dont souffrent encore des millions d'êtres humains.
- 2) **Nous nous engageons** à contribuer à travers les coopérations que nous menons à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, estimant que ces objectifs constituent un cadre pertinent d'action qui permet en particulier de mesurer l'avancée en termes de fourniture de services à la population, mettant en lumière notre engagement en faveur de la gouvernance locale.
- 3) Conscients de notre responsabilité dans l'éducation et la sensibilisation au développement et à la solidarité internationale, en particulier sur les O.M.D., **nous nous engageons** à mener et à soutenir les actions et initiatives qui permettront aux citoyens de nos collectivités, et notamment aux plus jeunes, d'être pleinement conscients du devoir de solidarité envers les plus démunis et de donner aux citoyens l'envie d'agir.
- 4) Alors que nous vivons une période difficile financièrement et économiquement, dont les premières victimes sont précisément les populations des pays les plus pauvres, **nous souhaitons** que :
 - ⇒ la France respecte ses engagements internationaux, en particulier en tant que membre de l'Union européenne, que notamment l'aide publique au développement soit portée à 0,7 % du revenu national brut d'ici à 2015 et que cet engagement se traduise effectivement, dès la loi de finances triennale 2011-2013 ;
 - ⇒ la France propose et soutienne la mise en place de sources innovantes de financement du développement additionnelles à l'aide publique au développement (taxe sur les transactions financières...) afin d'atteindre les objectifs financiers nécessaires à la réalisation des O.M.D. ;
 - ⇒ la communauté internationale et les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle joué par de nouveaux acteurs du développement et en particulier les collectivités territoriales en les associant aux prochains sommets internationaux sur l'aide au développement, afin que la gouvernance locale soit reconnue comme levier de démocratie et de développement. »

La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.

Le Maire,